



Pessac, le 29 Juin 2022

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre en charge de la transformation
De la fonction Publique
HOTEL DE ROTHELIN-CHAROLAIS
101 Rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Revalorisation de la valeur du point

Ref : FM/SC – 06/29

Monsieur le Ministre,

Lors de la campagne électorale qui a permis sa réélection à la tête du pays, M. Emmanuel MACRON a souhaité lutter en faveur du pouvoir d'achat des agents publics. Depuis de nombreuses années les mesures en la matière sont bien insuffisantes.

Par le présent courrier je viens témoigner de l'indignation ressentie par les agents que je représente. En revenant tout d'abord sur la méthode employée pour revaloriser le traitement indiciaire des agents. Si vous aviez voulu être réellement rapide et efficace en faveur du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, vous auriez pu, dès l'investiture du nouveau gouvernement, opérer à une simple modification du décret du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels. Par ce geste fort de sens vous auriez pu donner un signal de soutien réel à l'ensemble de la fonction publique et mettre en place une première revalorisation du point d'indice préalablement à toute autre discussion sur le sujet. Malheureusement cela n'a pas été fait.

La méthode choisie aujourd'hui ne relève donc pas d'un choix politique en faveur des agents mais relève davantage d'un « coup de communication médiatique ». Les personnels concernés sont lassés de servir de faire valoir aux communicant gouvernementaux. Nous exigeons davantage de respect de la part de ceux qui nous dirigent.

C'est donc lors de la dernière conférence sociale en date du 28 juin 2022 et en présence des organisations syndicales de fonctionnaires que vous avez choisi d'annoncer un certain nombre de mesures en faveur de la rémunération, dont un relèvement de 3,5% du point d'indice servant de base de calcul au traitement indiciaire. Parallèlement, l'INSEE publie une note de conjoncture dans laquelle elle projette une inflation en constante augmentation avec un premier chiffre de 5,2% d'inflation en année pleine au 1er mai 2022, soit un recul net de pouvoir d'achat de 1,7%.

A la lecture de ces chiffres vous comprendrez aisément que l'objectif annoncé par M. Emmanuel MACRON n'est pas atteint et ne le sera pas si les agents publics doivent se contenter de cela.

A la vue de ces éléments, nous demandons une seconde hausse de la valeur du point, afin que celle-ci soit alignée avec l'inflation, dans un second temps, nous demandons à ce que le point d'indice servant de base de calcul de la rémunération des agents publics soit corrélé à l'inflation afin que, dans les mois qui viennent aucun fonctionnaire ne soit plus rémunéré en dessous de la valeur de cette inflation.

En complément, nous souhaitons l'ouverture d'un large chantier traitant de l'attractivité des services d'incendie et de secours avec les services de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. Lors de notre dernier entretien avec Gérald DARMANIN, Ministre en charge de la sécurité civile, nous avons présenté un certain nombre de revendications en lien notamment avec la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels et des agents relevant des filières administrative et technique des services d'incendie et de secours, nous espérons être entendus sur ces points.

Enfin, et pour terminer sur ce sujet, nous demandons qu'une réflexion de fond soit conduite par l'ensemble du gouvernement sur le financement des services d'incendie et de secours. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les collectivités qui participent au financement de ces établissements publics et c'est en organisation responsable et consciente des enjeux que nous nous devons d'agir. La personnalité juridique des services d'incendie et de secours doit évoluer ainsi que leur mode de financement afin de garantir un fonctionnement pérenne, garant d'associer des effectifs opérationnels en lien direct avec les missions de secours qui lui sont dévolues.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir Monsieur Le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Frédéric MONCHY
Président du SNSPP-PATS



www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS

05.57.15.24.18
6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC